

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 46 du 13 octobre 2016**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
Armée de l'air

Texte 17

**CIRCULAIRE N° 175/DEF/DRH-AA/EFPN/MOSIM**

relative aux épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation n° 1 – session 2017.

*Du 8 septembre 2016*

**CIRCULAIRE N° 175/DEF/DRH-AA/EFPN/MOSIM relative aux épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation n° 1 – session 2017.**

*Du 8 septembre 2016*

NOR D E F L 1 6 5 1 6 0 6 C

---

*Références :*

Code de la défense - Partie réglementaire 4. Le personnel militaire.

Décret du 9 juillet 2015 (n.i. BO ; JO n° 158 du 10 juillet 2015, texte n° 73).

Arrêté du 28 novembre 2007 (JO n° 285 du 8 décembre 2007, texte n° 35 ; signalé au BOC 4/2008 ; BOEM 110.3.4.3, 113.3.3.1) modifié.

Instruction n° 3629/DEF/DRH-AA/EFPN/MOSIM du 5 juin 2015 (BOC n° 34 du 30 juillet 2015, texte 10 ; BOEM 643.3.3, 648.1.3.4).

Instruction n° 2802/DEF/DC-SCA/SD\_PERFORMANCE\_SYNTHESE - n° 609/DEF/DRH-AA/SDEF du 16 juin 2016 (BOC n° 37 du 11 août 2016, texte 3 ; BOEM 631.1.1, 643.1.1).

Circulaire n° 23457/DEF/DRH-AA/EM/ESOM du 14 décembre 2009 (BOC N° 11 du 19 mars 2010, texte 22 ; BOEM 643.3.1).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 206/DEF/DRH-AA/EFPN/MOSIM du 3 novembre 2015 (BOC n° 50 du 13 novembre 2015, texte 26).

*Référence de publication :* BOC n° 46 du 13 octobre 2016, texte 17.

---

## 1. GÉNÉRALITÉS.

Des épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation n° 1 (ECGS 1) seront organisées en 2017. Elles seront constituées de trois unités de valeurs écrites et ne feront l'objet que d'une seule session annuelle. La réussite à l'ECGS 1 permet au personnel d'obtenir par équivalence la partie professionnelle de la sélection n° 2 (S2).

La présente circulaire définit les dispositions relatives aux candidatures, à l'organisation et au déroulement des épreuves.

## 2. PRÉSENTATION AUX ÉPREUVES.

### 2.1. Condition.

Conformément au point 4.2. de l'instruction de quatrième référence relative à la progression professionnelle des sous-officiers moniteurs simulateur de vol de l'armée de l'air, le moniteur opérationnel peut présenter l'ECGS 1 sous réserve de détenir le brevet élémentaire depuis trois ans au moins au 31 décembre de l'année précédant le passage de cet examen (pour la session 2017, au 31 décembre 2013).

## **2.2. Inscription.**

Les candidats se présenteront au service administration du personnel (SAP) des groupements de soutien des bases de défense (GSBdD).

L'inscription est un acte volontaire du militaire.

L'inscription à l'ECGS 1 ne vaut pas inscription à la sélection n° 2 (S2).

Elle ne vaut pas non plus autorisation à concourir.

La limite de dépôt des candidatures est fixée au mercredi 16 novembre 2016.

## **2.3. Autorisation à concourir.**

Les écoles de formation du personnel navigant (EFPN) établiront pour le vendredi 25 novembre 2016 la liste des candidats autorisés à concourir signée du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA) ou de son délégué.

Cette liste sera consultable sur le site intradef de la direction des ressources de l'armée de l'air (DRHAA).

## **3. CALENDRIER DES ÉPREUVES ET TRAVAUX.**

Le calendrier des épreuves et des travaux à réaliser est détaillé en annexe II.

## **4. ORGANISATION DES ÉPREUVES.**

Les épreuves de l'ECGS 1 se dérouleront le mercredi 26 avril 2017 sur la base aérienne 705 de Tours. Le bureau planification formation (BPF) sera chargé de l'organisation matérielle de la salle de concours et de l'accueil des candidats.

Les membres de la commission de surveillance seront désignés conformément à l'instruction de cinquième référence relative aux épreuves écrites des examens, sélections et concours organisés par l'armée de l'air.

Le président et les membres de la commission de surveillance prendront connaissance des consignes particulières diffusées par les EFPN.

## **5. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.**

Une note d'organisation fixant les modalités pratiques du déroulement des épreuves de l'ECGS 1 sera diffusée par les EFPN dans le courant du mois de février 2017.

Conformément au point 6.2. et à l'annexe I. de l'instruction de quatrième référence, ces épreuves comprennent trois unités de valeur (UV) de vingt deux questions à courtes réponses (QCR) portant sur les domaines suivants :

- UV 1 (1 h 00) :

- l'avion d'armes ou les missions : cinq QCR élaborées par le commandement d'emploi ;

- la sécurité des vols : trois QCR élaborées par le commandement d'emploi ;

- UV 2 (1 h 15) :

- la navigation (3 QCR), la météorologie (1 QCR), la circulation aérienne (3 QCR) et l'approche par mauvaise visibilité (3 QCR) : soit dix QCR élaborées par l'école de pilotage de

l'armée de l'air (EPAA) ;

- UV 3 (30 minutes) :

- l'anglais aéronautique : quatre QCR élaborées par l'EPAA.

À l'exception de l'UV 1, connaissance du simulateur et de l'avion d'armes, l'UV 2 et l'UV 3 sont communes à tous les candidats de chaque commandement gestionnaire.

Les consignes permanentes d'instruction des moniteurs simulateurs de vol (CPIMS) détaillent les programmes précis pour chaque UV.

Pour réussir cet examen, une note au minimum de 10/20 est obligatoire à chaque UV. L'échec à une matière impose de représenter l'examen complet.

**Nota.** Le fond documentaire nécessaire à la préparation de l'ECGS 1 est contenu dans la clé USB (édition 2 – juin 2015) transmis à chaque unité par les EFPN. Il est rappelé que certains fascicules peuvent mentionner des références de documentation à connaître.

## 6. IMPUTATION BUDGÉTAIRE.

Pour la métropole, les frais de déplacement pour le personnel seront imputés comme suit :

- code engagement : FD3ADNEPM.

## 7. DOCUMENT ABROGÉ.

La circulaire n° 206/DEF/DRHAA/EFPN/MOSIM du 3 novembre 2015 relative aux épreuves écrites de l'examen de connaissances générales en simulation n° 1 - session 2016 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division aérienne,  
adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Bernard DUPLAND.

ANNEXE I.  
**MODALITÉS D'INSCRIPTION.**

**1. SERVICES ADMINISTRATION DU PERSONNEL DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.**

Les SAP des GSBdD sont responsables du recueil des candidatures et de la vérification de l'ensemble des conditions et prérequis à remplir.

**2. RECUEIL DES CANDIDATURES.**

**2.1. Dépôt de candidature.**

Le dépôt de candidature ne vaut pas autorisation à concourir.

**2.1.1. Procédure de dépôt de candidature.**

Les candidats se présentent au SAP du GSBdD pour exprimer leur candidature qui est enregistrée dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) ORCHESTRA conformément au mode opératoire (MOP) disponible sur le site ORCHESTRA (MOP D2 candidature à l'examen de connaissances générales en simulation n° 1).

L'état SIRH ORCHESTRA est cosigné par le militaire et le responsable ayant recueilli la candidature après vérification de l'ensemble des conditions à remplir. Une copie de cet état est remise au candidat à titre de dépôt de candidature et une autre est archivée dans ses pièces.

**2.1.2. Procédure de dépôt de candidature pour les sites non équipés du système d'information des ressources humaines ORCHESTRA.**

Les sites non équipés du SIRH ORCHESTRA renseignent la fiche de candidature dont le modèle est donné en annexe III.

La fiche de candidature est cosignée par le militaire et le responsable ayant recueilli la candidature après vérification des conditions à remplir. Une copie de ce récépissé est :

- remise au candidat au titre de dépôt de candidature ;
- archivée dans ses pièces ;
- adressée à Monsieur le commandant des écoles de formation du personnel navigant (DRHAA/EFPN) – Tours par la nouvelle messagerie officielle (NéMO) à l'adresse suivante :
  - drhaa-efpn@intradef.gouv.fr au plus tard le mercredi 16 novembre 2016.

**ANNEXE II.  
CALENDRIER DES TRAVAUX.**

NATURE DES OPÉRATIONS.	ENTITÉS RESPONSABLES.	DATE.	DESTINATAIRES.
Recensement des candidatures.	DRH-AA/EFPN – Tours.	Clôture le mercredi 16 novembre 2016.	Formations administratives. Commandements gestionnaires.
Liste des candidats autorisés à concourir.	DRH-AA/EFPN – Tours.	Vendredi 25 novembre 2016.	Publication de la liste. <a href="http://www.drhaa.air.defense.gouv.fr">http://www.drhaa.air.defense.gouv.fr</a> .
Message de demande d'élaboration des sujets (UV 1, 2 et 3).	DRH-AA/EFPN – Tours.	Semaine 49/2016.	Commandements gestionnaires (UV 1). EPAA 00.315 – Cognac (UV 2 et UV 3).
Diffusion de la note d'organisation des épreuves.	DRH-AA/EFPN – Tours.	Semaine 06/2017.	Candidats. Centre d'examen.
Commission de sélection des sujets. Maquettage, validation du projet et duplication.	DRH-AA/EFPN – Tours.	Semaine 11/2017.	
Mise en place des sujets.	DRH-AA/EFPN – Tours.	Mardi 25 avril 2017.	Président de la commission de surveillance. Centre d'examen de Tours.
Épreuves ECGS 1.	DRH-AA/EFPN – Tours. Centre d'examen Tours.	Mercredi 26 avril 2017.	Centre d'examen de Tours.
Tri et mise sous anonymat des copies.	DRH-AA/EFPN – Tours.	À l'issue des épreuves.	
Correction des épreuves (UV 1 – UV 2 – UV 3). Traitement des résultats et commission d'admission.	DRH-AA/EFPN – Tours.	Au plus tard semaine 25/2017.	Commission de corrections. Président de la commission.
Publication des résultats des candidats reçus.	DRH-AA/EFPN – Tours	Au plus tard semaine 26/2017.	DRH-AA/BAF/DESC – Tours. Formation administrative des candidats.

**ANNEXE III.**  
**FICHE DE CANDIDATURE AUX ÉPREUVES ÉCRITES DE L'EXAMEN DE CONNAISSANCES**  
**GÉNÉRALES EN SIMULATION N° 1.**

**FICHE DE CANDIDATURE AUX  
ÉPREUVES ECRITES DE L'EXAMEN DE CONNAISSANCES GENERALES  
EN SIMULATION N°1.**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**NIA :**

**INDICE DE SPÉCIALISATION :**

**AVION DE COMPOSITION :**

**FORMATION ADMINISTRATIVE D'AFFECTION :**

**UNITÉ D'AFFECTION :**

Date et signature du  
responsable ayant recueilli  
la signature

A....., le.....  
Signature du candidat

Destinataires :

- DRH-AA/EFPN - Tours
- Dossier administratif de l'intéressé (e).